

Séance du conseil communautaire

Jeu­di 27 mai 2021 à 18 heures

ORDRE DU JOUR

Finances

QUESTION N°1 / DELIBERATION N°2021-061 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE TRAVAILLAN POUR LA REALISATION D'UN CITY-PARK

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le bureau est chargé de recevoir et d'examiner les demandes de subventions des communes au titre des fonds de concours, puis de décider de leur attribution. La commune de Travaillan a sollicité cette aide financière pour la réalisation d'un City Park, demande qui a reçu un avis favorable du bureau.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver l'octroi de cette aide financière à la Commune de Travaillan, pour un montant de 35 000 €.

→ *Note de synthèse n°1*

QUESTION N°2 / DELIBERATION N°2021-062 : CESSI­ON D'UN TRACTEUR A UN TIERS / APPROBATION

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Les services techniques intercommunaux se sont équipés en 2013 d'un tracteur de la marque GOLDONI dont ils n'ont plus l'usage. Le conseil communautaire est appelé à approuver la cession de ce véhicule à M. Jérôme GALIS, exploitant agricole à Uchaux, qui a fait la meilleure offre d'achat pour la somme de 6000 €.

→ *Note de synthèse n°2*

Aménagement du territoire / SCOT

QUESTION N°3 / DELIBERATION N°2021-063 : ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME RHONE AVIGNON VAUCLUSE (AURAV)

Rapporteur : M. Fabrice LEAUNE

Le conseil communautaire est appelé à approuver l'adhésion de la Communauté de communes à l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), et à désigner un membre titulaire et un membre suppléant amenés à siéger au sein du Conseil d'administration de cette agence.

→ *Note de synthèse n°3*

QUESTION N°4 / DELIBERATION N°2021-064 : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'AGENCE D'URBANISME RHONE AVIGNON VAUCLUSE (AURAV) POUR LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE (CRTE) ET LES NOUVELLES ZONES D'ACTIVITES A VOCATION AGRO-ALIMENTAIRE

Rapporteur : M. Fabrice LEAUNE

Le conseil communautaire est appelé à approuver la convention à passer avec l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) par laquelle cette agence va être missionnée pour réaliser des études et des opérations pour le compte de la Communauté de communes, notamment le diagnostic du territoire pour le CRTE et l'appui juridique et réglementaire nécessaire à la réalisation de nouvelles zones d'activités à Camaret-sur-Aygues et à Piolenc.

→ *Note de synthèse n°4*

QUESTION N°5 / DELIBERATION N°2021-065 : **CONVENTION AVEC LA SAFER / APPROBATION**

Rapporteur : M. Fabrice LEAUNE

Le conseil communautaire est appelé à approuver la convention triennale avec la SAFER, jointe en annexe, pour un coût annuel de 3322 €.

→ *Note de synthèse n°5*

Développement économique / tourisme

Question n°6 / Délibération n°2021-066 : **MISSION CONFIEE A SOLIHA VAUCLUSE POUR LA NOUVELLE ZONE D'ACTIVITE DE CAMARET-SUR-AYGUES**

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la convention d'étude à passer avec l'association SOLIHA Vaucluse en vue de mener à bien la procédure de déclaration de projet pour la création de la nouvelle zone d'activité économique et agro-alimentaire de Camaret-sur-Aygues, en bordure de la RD 43, entre la déchetterie et la station d'épuration intercommunales.

→ *Note de synthèse n°6*

Question n°7 / Délibération n°2021-067 : **CREATION D'UNE ZONE AGRO-ALIMENTAIRE A PIOLENC / PORTAGE DU PROJET PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Au titre des compétences qu'elle exerce de plein droit en matière de développement économique, la Communauté de communes est habilitée à aménager, entretenir et gérer des zones d'activité économique, mais aussi à intervenir pour favoriser le maintien des exploitations agricoles.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver le portage du projet de zone agro-alimentaire du quartier des Mians à Piolenc par la Communauté de communes, en partenariat avec l'urbaniste choisi par la Commune et l'AURAV.

→ *Note de synthèse n°7*

Question n°8 / Délibération n°2021-068 : **NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A LA TAXE DE SEJOUR / APPROBATION**

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Le conseil communautaire est appelé à approuver les nouvelles dispositions règlementaires relatives à la taxe de séjour, telles qu'elles sont exposées dans la note de synthèse et qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

→ *Note de synthèse n°8*

Personnel

Question n°9 / Délibération n°2021-069 : **CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TITULAIRE A TEMPS COMPLET / APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est amené à approuver la création d'un emploi d'adjoint administratif titulaire à temps complet afin de pourvoir l'emploi de responsable administrative du service des déchets ménagers.

Question n°10 / Délibération n°2021-070 : **CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TITULAIRE A TEMPS COMPLET / APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est amené à approuver la création d'un emploi d'adjoint technique titulaire à temps complet, en vue d'intégrer un agent en CDD dont le contrat arrive à échéance.

Question n°11 / Délibération n°2021-071 : **CREATION D'UN EMPLOI EN ALTERNANCE PAR LA VOIE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE / APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est amené à approuver la création d'un emploi en alternance par la voie d'un contrat d'apprentissage pour la Maison des vins et des produits du terroir.

→ *Note de synthèse n°9 pour les questions 9, 10 et 11*

**Motion de soutien soumise à
l'approbation du conseil
communautaire**

MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DE LA MAISON DE RETRAITE "LES ARCADES" A SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

Présentée par Julien MERLE

Le conseil communautaire est amené à adopter la motion de soutien proposée par la Commune de Sainte-Cécile-les-Vignes pour le maintien de sa Maison de retraite "Les Arcades".